

Afin de répondre aux nombreuses demandes des usagers, l'établissement du dossier et la remise des documents sont réalisés uniquement sur rendez-vous en ligne sur le site de la commune erdre-en-anjou.fr ou sur le site de l'État ants.gouv.fr

À propos :

À partir du 1^{er} janvier 2014, la loi prolonge de 5 ans, la durée de validité de la carte de la carte nationale d'identité si elle a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et que l'intéressé était majeur à ce moment-là (valable uniquement sur le territoire français).

/!\ À partir de 12 ans, la présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait de la pièce, afin d'effectuer une identification et une prise d'empreintes. Il est également obligatoire que la personne ayant l'autorité parentale soit présente lors du dépôt du dossier si l'intéressé est mineur. Lors du retrait de la pièce, la personne ayant l'autorité parentale peut se présenter seule sans le mineur s'il a moins de 12 ans car la prise d'empreintes devient obligatoire uniquement pour les enfants de plus de 12 ans.

Le jour du rendez-vous, vous devez présenter les documents et **pièces originales**. Les photocopies ne sont pas acceptées. Tous vos documents originaux vous seront restitués à l'issue du rendez-vous. Il est également impératif que l'intéressé connaisse sa filiation précisément pour obtenir sa pièce d'identité (noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents).

PASSEPORT



Sur rendez-vous

SIÈGE D'ERDRE-EN-ANJOU
1 rue de l'étang
Vern d'Anjou
49 220, Erdre-en-Anjou



Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h-12h et
14h-17h
Mercredi : 9h-12h et 14h-17h20
Samedi : 9h-12h



Comment prendre RDV ?

- Par téléphone : 02 41 61 49 31
- Sur le site : www.erdre-en-anjou.fr
ou www.ants.gouv.fr

Les pièces à fournir

/! Dans tous les cas, il est **obligatoire** de se munir au préalable de la **pré-commande** à faire sur le site ants.gouv.fr **valable 6 mois** via votre

01. Pour une première demande

- 1 photo d'identité** récente au format 35 x 45 mm, non numérisée pas de lunettes, le visage, les oreilles et le cou dégagés (ne pas les couper)
- Timbres fiscaux** Adulte : 86 € — 15 à 17 ans : 42 € — moins de 15 ans : 17 € à se procurer sur le site timbres.impots.gouv.fr
- Filiation complète** : nom, prénom, date et lieu de naissance des parents
- Justificatif de domicile** de moins de 1 an : facture d'eau, d'électricité, impôts...
- CNI** valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- SI AUCUNE PIÈCE D'IDENTITÉ** : acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois ou une copie intégrale de l'acte de mariage ou un justificatif de nationalité française : permis, carte vitale avec photo...

/! Pour un mineur, il est aussi demandé, la pièce d'identité valide du représentant légal

02. En cas de perte ou de vol

- Déclaration de perte** à la mairie ou **de vol** à la gendarmerie
- 1 photo d'identité** récente au format 35 x 45 mm, non numérisée pas de lunettes, le visage, les oreilles et le cou dégagés (ne pas les couper)
- Timbres fiscaux** Adulte : 86 € — 15 à 17 ans : 42 € — moins de 15 ans : 17 € à se procurer sur le site timbres.impots.gouv.fr
- Filiation complète** : nom, prénom, date et lieu de naissance des parents
- Justificatif de domicile** de moins de 1 an : facture d'eau, d'électricité, impôts...
- CNI** valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- SI AUCUNE PIÈCE D'IDENTITÉ** : acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois ou un justificatif de nationalité française

/! Pour un mineur, il est aussi demandé, la pièce d'identité valide du représentant légal

03. Pour un renouvellement

- 1 photo d'identité** récente au format 35 x 45 mm, non numérisée pas de lunettes, le visage, les oreilles et le cou dégagés (ne pas les couper)
- Timbres fiscaux** Adulte : 86 € — 15 à 17 ans : 42 € — moins de 15 ans : 17 €
- Ancien passeport** valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Filiation complète** : nom, prénom, date et lieu de naissance des parents
- Justificatif de domicile** de moins de 1 an : facture d'eau, d'électricité, impôts...
- CNI** valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- SI AUCUNE PIÈCE D'IDENTITÉ** : acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois ou une copie intégrale de l'acte de mariage ou un justificatif de nationalité française.

/! Pour un mineur, il est aussi demandé, la pièce d'identité valide du représentant légal

04. Dans certains cas

Changement de nom d'une femme

- + **acte de mariage** ou **acte de naissance** avec la mention du mariage
- Ou **jugement de divorce** autorisant le nom d'usage pour une femme divorcée souhaitant garder son nom d'épouse
- Ou **acte de décès du conjoint** pour les femmes veuves

Pour les mineurs de parents séparés

- + **justificatif de domicile** des deux parents en cas de garde alternée
- + **pièce d'identité** des deux parents
- + **jugement de divorce**

Pour un majeur qui est hébergé

- + **attestation écrite** de l'hébergeant : parents ou tiers
- + **pièce d'identité** valide de l'hébergeant et du demandeur
- + **justificatif de domicile** de l'hébergeant

